V 38 bis

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DE PARIS
Séance du 3 au 4 février 2020

Vœu de l'Exécutif relatif à l'aménagement de l'avenue René Coty

Considérant le vœu déposé par Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du Groupe Les Républicains et Indépendants, relatif au réaménagement de l'avenue René Coty, le vœu relatif au réaménagement de l'avenue René Coty déposé par Joëlle Morel, Pascal Julien et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le vœu relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue René Coty déposé par Eric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem ;

Considérant le projet de réaménagement de l'avenue René Coty ;

Considérant que ce projet est issu du budget participatif voté et plébiscité par les habitants du 14e arrondissement ;

Considérant qu'il fait la synthèse de plusieurs projets déposés au budget participatif et des investissements d'intérêt localisé matérialisant le souhait des habitant.es de faire évoluer cette promenade : Budget participatif Parisien 2015 : « Paris aux Piétons » ; Budget participatif local 2017 : « Une promenade piétonne paisible entre Denfert et Montsouris (Allée Samuel-Beckett) porté par le conseil de quartier Montsouris-Dareau et le conseil de quartier Mouton-Duvernet de l'investissement d'intérêt localisé (2018-2020-2021) « Rénovation paysagère de l'avenue René Coty » ;

Considérant l'objectif de ces projets qui est d'assurer une continuité piétonne le long de l'allée Samuel Beckett, d'offrir une diversité des usages sur cette promenade, une rénovation paysagère et l'amélioration du caractère écologique en termes de biodiversité des végétaux et certains nouveaux usages ;

Considérant la très large concertation menée sur ce projet ;

Considérant la concertation menée avec les habitants et acteurs locaux d'avril à juillet 2018, puis la préfiguration des usages avec des chantiers participatifs, un sondage en ligne sur les aménagements préfigurés durant l'été 2018, les retours aux habitants sur la démarche d'urbanisme tactique en octobre 2018, la préfiguration des traversées piétonnes d'octobre à décembre 2018, la réunion publique aux habitants en février 2019 et la consultation des habitants sur les retranscriptions proposées par les services de la ville en mars 2019 ;

Considérant les ateliers de concertation incluant les écoles du secteur, les conseils de quartiers et les habitants intéressés par la démarche afin de définir les futurs usages de cette promenade qui ont été réalisés durant les deux trimestres de l'année 2018 ;
Considérant que durant cette période, différents usages ont été testés : ludique (marelles, rondins de bois), sportif (mobilier sportif et signalétique sportive) et autres usages (pelouses accessibles, table de pique-nique, végétalisation participative, parcours culturel, tables d'orientation, etc.) ;

Considérant que le projet vise à renforcer le caractère de promenade ombragée et végétale de l'allée Samuel Beckett située au centre de l'avenue René Coty ;

Considérant le travail spécifique qui a été mené sur le végétal pour agrémenter la promenade et engagé par les jardiniers horticoles, les paysagistes et les écologues de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement sur le devenir du végétal en place :

- Les espaces qualitatifs et présentant un intérêt pour la biodiversité sont préservés au maximum : Ces espaces majoritairement arbustifs nécessitent toutefois une intervention d'entretien intitulé dans le projet « Diversification/conservation » : certains arbustes doivent être taillés pour mieux se développer ensuite, d'autres doivent être remplacés car étant en état de dépérissement ou d'usure ; ces remplacements permettront d'augmenter la part d'espèces régionales et par endroit quand l'architecture des bâtiments voisins s'y prête de ménager des percées vers ceux-ci en développant une strate arbustive plus basse ou une strate herbacée fleurie ;

- Les espaces dégradés (consécutifs à des travaux de la RATP par exemple) ou mono-spécifiques (jardinière ne présentant que du lierre ou une haie arbustive d'une seule espèce) seront quant à eux réaménagés plus fortement ;

Considérant que ces espaces ont vocation à recevoir une palette végétale améliorée comprenant à la fois des arbustes, des vivaces et graminées ;

Considérant le travail mené entre les services des espaces verts et la LPO lors de rencontres et visites sur site;

Considérant le travail mené avec la LPO de sélection de certains végétaux (arbustes ou arbrisseaux) présentant un intérêt pour les oiseaux, de fleurissement ou écologique ;

Considérant que le travail de diversification des espèces végétales que prévoit le projet sera bénéfique aux oiseaux et permettra d'offrir une grande diversifié d'espaces afin que les oiseaux puissent se réfugier, se nourrir, et se reproduire dans les futurs massifs réaménagés de l'avenue René Coty, en conformité avec les recommandations de la LPO;

Considérant qu'il est ressorti de ces travaux que les travaux de l'avenue René Coty ne perturberaient pas les oiseaux et leur nidification ;

Le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que les dispositifs d'information et de communication soient renforcés notamment pour présenter les prescriptions de la LPO sur le projet d'aménagement intégrées par les services de la ville de Paris ;**

- **Que le projet d'aménagement continue de mettre en œuvre les prescriptions de la LPO sur chacune des jardinières, comme la ville de Paris s'y est engagée ;**

- **Que dans un premier temps, soient traitées les jardinières dégradées lors des interventions effectuées par la RATP, à l'intérieur desquelles il n'y a plus de végétaux ;**

- **Que le chantier s'arrête durant la période de nidification du 15 mars au 15 août, conformément aux préconisations de la LPO.**